



## **Règlement du concours de tapas du 7 juillet 2019**

Article 1 : Le concours du meilleur tapas est ouvert à tous, en équipe de deux personnes. Il consiste à réaliser une centaine de tapas du même exemplaire.

Article 2 : Inscription gratuite jusqu'au 3 juillet à 20 heures. Le bulletin (disponible sur le site internet) est à retourner par mail à l'adresse suivante [cmontouroy@villedebiganos.fr](mailto:cmontouroy@villedebiganos.fr) (huit équipes participantes maximum, soit les huit premières ayant envoyé un dossier complet). Les retardataires seront acceptés en fonction des places disponibles.

Article 3 : Pour valider votre inscription, vous devez

- donner un nom à votre tapas,
- fournir la recette, ainsi que la liste et les quantités d'ingrédients qui vous seront nécessaires - en effet, ceux ci vous seront fournis gratuitement le jour J à hauteur de 60 euros pour cent tapas (produits achetés dans la mesure du possible auprès des commerçants du marché),
- vous engager à prendre à votre charge ce qui serait éventuellement supérieur à ce montant (mais vous en serez avertis au préalable et pourrez dès lors modifier votre tapas si vous le souhaitez).

Article 4 : RV le dimanche 7 juillet à 8 heures au marché : installation du stand et remise des produits. Le top départ est donné à 8h30.

Article 5 : Les denrées vous seront fournies ainsi que les gazinières pour la cuisson et un réfrigérateur.

Article 6 : A 11 h 30, le jury goûte et évalue les tapas à l'aide d'une grille de 5 critères :

- aspect visuel,
- odeur,
- texture,
- goût,
- originalité.

Article 7 : Le jury après délibération, remet des lots aux vainqueurs, à 12 heures / 12h15.

Article 8 : le public après avoir goûté les différents tapas, dépose un bulletin dans une urne. Un prix « spécial public » sera attribué, ainsi que des lots.

Article 9 : Chaque équipe se munit de tous les ustensiles et matériel qui lui seront nécessaires à la réalisation du tapas, exception faite des cuisinières et réfrigérateur (un camion réfrigéré sera sur site pour stocker les denrées et les tapas).